



Le site IFAPME accessible et labellisé

AnySurfer

Date

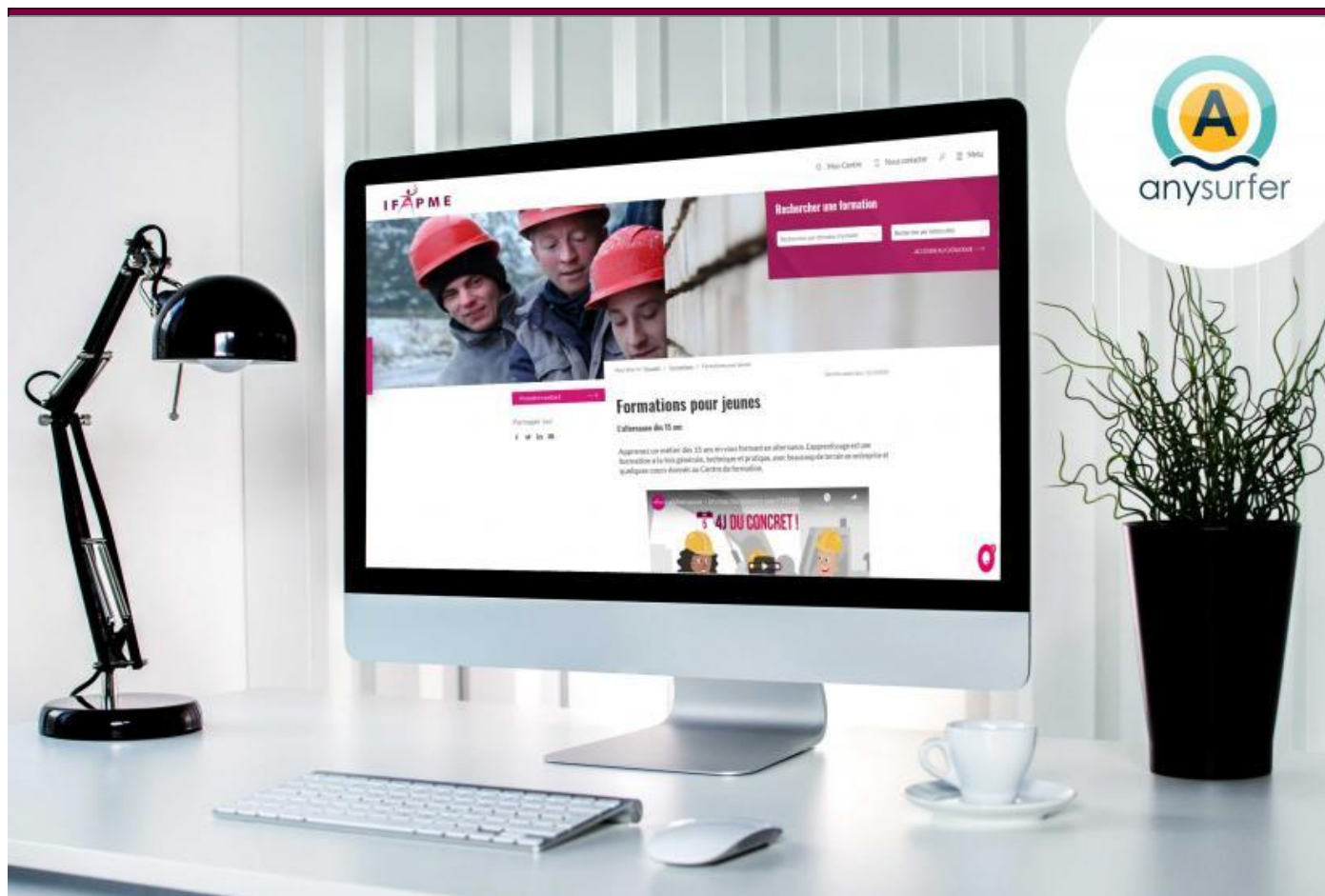
02 février 2021

Le site internet du Réseau IFAPME a reçu le label AnySurfer ! Any what ? Cela signifie que ses contenus ont été audités et sont accessibles à tous, y compris aux personnes handicapées. Il répond à la norme la plus sévère : WCAG 2.1 AA.

Un label

Le site de l'IFAPME a obtenu le label « [AnySurfer \(https://www.anysurfer.be/fr\)](https://www.anysurfer.be/fr) » après avoir été audité ! Nous remplissons toutes les obligations de la norme d'accessibilité WCAG 2.1 AA, Web Content Accessibility Guidelines, niveau exigé pour les services publics.

Notre site, mis en ligne en 2019, se voulait déjà accessible mais nous avons décidé d'aller un pas plus loin en le faisant auditer par [Anysurfer \(https://www.anysurfer.be/fr/labels/label-anysurfer-pour-les-sites-web/statut/ifapme\)](https://www.anysurfer.be/fr/labels/label-anysurfer-pour-les-sites-web/statut/ifapme). Cette asbl conseille et forme toute personne voulant rendre son site, ses applications ou documents accessibles. Elle octroie aussi un label et informe du niveau d'accessibilité. La volonté d'obtenir ce label nous a finalement permis d'améliorer de nombreux points et d'être parfaitement accessible pour tous.



Consultable par tous

Concrètement, notre site a subi de nombreuses adaptations et évolutions dans son code source pour assurer une compatibilité optimale du site avec les logiciels d'aide à la consultation web. Par exemple, cela va permettre :

- aux traducteurs automatiques en braille, de lire les textes facilement ;
- aux liseuses des personnes malvoyantes de lire le site sans encombre ;
- de cacher de nombreux éléments inutiles pour ces outils ;
- de rendre plus visibles des éléments du site pour les personnes malvoyantes ;
- de sous-titrer nos vidéos pour les personnes malentendantes ;
- etc.

Une obligation

En tant qu'Administration publique, nous voulions veiller à l'accessibilité de notre site internet et de ses informations. Le renouvellement récent de notre site était aussi l'occasion de répondre à la directive européenne relative à l'accessibilité des sites web.

Entrée en vigueur fin 2016, elle prévoit diverses échéances pour avancer vers plus d'accessibilité des sites publics. Elle signale que, depuis le 23/09/2020, tous les sites d'organismes publics devraient être accessibles. C'est chose faite pour l'IFAPME. Nous restons toutefois vigilants pour qu'il le reste.

Vous constatez malgré tout une difficulté d'accessibilité ? Contactez-nous via notre formulaire (<https://www.ifapme.be/nous-contacter>).